

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée
de La Française des Jeux dénommé « Monopoly »**

**Article 1
Cadre Juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des Jeux publié au Journal officiel de la République française, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « Monopoly » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 4 500 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 5 euros.

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	100 000 €	300 000 €
3 lots de	50 000 €	150 000 €
5 lots de	5 000 €	25 000 €
75 lots de	500 €	37 500 €
18 730 lots de	100 €	1 873 000 €
69 250 lots de	50 €	3 462 500 €
111 000 lots de	20 €	2 220 000 €
563 250 lots de	10 €	5 632 500 €
410 000 lots de	5 €	2 050 000 €
1 172 316 lots formant un total de		15 750 500 €

**Article 4
Description du jeu**

4.1. Chaque ticket comporte 2 surfaces de jeux réparties comme suit :

- Une 1^{ère} surface de jeu dénommée « Vos lancers » représentée par 15 paires de dés ;
- Une 2^{ème} surface de jeu représentée par un plateau de jeu divisé en 9 zones de jeu chacune associée à une couleur spécifique. Chaque zone de jeu comprend de 2 à 4 propriétés et une somme en euros inscrite en chiffres. Il y a 26 propriétés au total sur le plateau de jeu.

4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque paire de dés de la 1^{ère} surface de jeu « Vos lancers » sont le nom d'une propriété et sa couleur associée. Il y a en tout 15 noms de propriété à découvrir. Les éléments à découvrir sous la couche grattable de la surface

de jeu représentée par le plateau de jeu sont des noms de propriétés inscrites en lettres reparties en 9 zones de jeu conformément au sous article 4.1.

4.3. Le joueur doit gratter les 15 lancers et découvrir ses propriétés. Il doit ensuite gratter sur le plateau de jeu toutes les propriétés correspondantes aux propriétés découvertes sous les 15 lancers.

4.4. Si, grâce à ses propriétés découvertes sous les 15 lancers, le joueur découvre toutes les propriétés d'une même zone de jeu située sur le plateau de jeu, il remporte la somme en euros associée à la zone de jeu entièrement découverte.

4.5. Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Paris, le 10 janvier 2014

Le président-directeur général de La Française des jeux

C. BLANCHARD-DIGNAC